

rables là où le dessin se formait qu'une partie de cours qui ne duraient que quelques mois. Le nombre des écoles où le dessin était enseigné doit paraître très minime par rapport à l'importance qu'il a en général et pour une partie de nos populations en particulier.

Age et division des élèves. — L'âge des élèves des écoles d'adultes était très varié. On y trouvait des garçons de 12, 13, 14, 15, 16 ans ; des jeunes gens de 17, 18 ans et plus, et jusqu'à des hommes mariés et pères de famille. Les inspecteurs se prononcent contre l'admission d'élèves à peine arrivés au terme de l'âge obligatoire. Leur place est bien plutôt à l'école primaire ordinaire, où un semestre de plus leur serait très utile. C'est d'autant plus possible et désirable que l'hiver n'est pas la saison pendant laquelle ils soient de grand profit à leurs parents.

La plupart des écoles d'adultes avaient *divisé* leurs élèves *en deux divisions*, qui, cependant, se trouvaient ordinairement combinées pour l'enseignement oral et n'étaient séparément occupés que pour les exercices écrits. La simultanéité la plus large possible de l'enseignement est commandée par la force des choses, particulièrement par le temps très limité dont l'école dispose.

Un très grand nombre d'élèves fréquentaient l'école d'adultes pour la deuxième année, un grand nombre même pour la troisième année. Les chiffres suivants, pris du rapport de l'inspecteur d'écoles du premier arrondissement, permettent de juger du rapport entre les trois années : élèves de 1^{re} année, 838 ; de 2^e année, 507 ; de 3^e année, 266.

Discipline, tenue des élèves, assiduité scolaire. — Dans plusieurs écoles une trop grande liberté a été laissée aux élèves. On y a oublié que l'école d'adultes est une école et non une réunion libre quelconque et que la dignité de l'école doit rester sauvegardée. La politesse, les convenances, la bonne tenue, l'éducation sont des choses si essentielles à tous les âges et à tous les états qu'une école bien dirigée s'en préoccupe toujours et y met le plus grand poids.